



communiqué

Date Le 3 avril 1990

N^o 067

Pour publication

DES MINISTRES CANADIENS VISITENT L'EUROPE POUR DISCUTER DE SURPÊCHE

St. John's - Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et des Océans, Bernard Valcourt, rencontreront cette semaine des ministres européens dans le cadre de la campagne diplomatique permanente du gouvernement du Canada pour tenter de mettre fin à la surpêche du stock de morue du Nord au-delà de notre zone de pêche de 200 milles.

À Dublin (Irlande), le mercredi 4 avril, les ministres Crosbie et Valcourt rencontreront M. John Wilson, ministre irlandais de la Marine chargé des pêcheries. M. Wilson préside actuellement le Conseil des ministres des Pêcheries des Communautés européennes, qui prend les décisions finales sur les questions touchant la pêche. Le lendemain, le 5 avril, les ministres canadiens rencontreront, à Bruxelles, M. Manuel Marin, vice-président de la Commission européenne et Commissaire aux Pêcheries.

"Le Rapport Harris sur l'état du stock de morue du Nord apporte d'autres preuves que la surpêche étrangère pratiquée par la Communauté européenne (CE) à l'extérieur de notre zone de 200 milles réduit sérieusement ce stock," a déclaré M. Valcourt. "La coopération de la CE est essentielle si nous voulons garantir le succès de nos efforts pour reconstituer le stock et pour réaliser nos objectifs de conservation."

"M. Valcourt et moi-même rencontrerons, à Dublin et à Bruxelles, les ministres de la CE chargés de ces questions pour inviter la CE à réexaminer son contingent de morue du secteur 2J3KL pour 1990, comme le demandait le Premier ministre Brian Mulroney dans sa lettre du 19 décembre 1989 à Jacques Delors, le Président des CE," a affirmé M. Crosbie.

"Nous ferons savoir à la Communauté européenne que nous allons continuer à renforcer notre régime de conservation ainsi qu'à améliorer la qualité et la quantité de notre effort

.../2

scientifique," a ajouté M. Valcourt. "Nous nous attendons à ce que la Communauté européenne assume sa responsabilité en coopérant avec le Canada et à ce qu'elle rende ses pratiques de pêche conformes aux décisions de conservation et aux contingents adoptés par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO)."

En décembre 1989, la CE s'est unilatéralement fixé un contingent de 32 000 tonnes pour la morue du secteur 2J3KL, au-delà de notre zone de 200 milles. Ce faisant, elle a refusé de respecter la décision de l'OPANO interdisant la pêche à la morue du secteur 2J3KL, au-delà de la limite de 200 milles. L'OPANO est une organisation internationale qui a été établie pour protéger les ressources halieutiques du nord-ouest de l'océan Atlantique. L'Organisation comprend 12 membres, dont le Canada et la Communauté européenne.

Les discussions politiques de haut niveau qu'auront les deux ministres canadiens s'inscrivent dans le cadre de l'initiative du gouvernement pour mettre fin à la surpêche étrangère dans l'Atlantique nord-ouest. Le gouvernement a pour objectifs de faire reconnaître les sérieuses ramifications politiques, écologiques et socio-économiques de la surpêche pratiquée à l'extérieur de la zone de pêche canadienne de 200 milles, et d'amener la Communauté à respecter les décisions de conservation prises par l'OPANO.

-30-

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

Paul Benoit
Secrétaire de presse
(613) 992-7332

Sharon Ashley
Secrétaire de presse
(613) 992-3474